



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhône.gouv.fr

ARRETE n° 69-2020-01-07-006

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique
et répartissant les électeurs pour la commune de FRANCHEVILLE, située dans la
circonscription Ouest de la métropole de Lyon et dans la 12^{ème} circonscription législative du
Rhône**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n° 69-2017-07-27-016 du 27 juillet 2017 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Francheville,

CONSIDÉRANT la demande du maire de Francheville du 13 décembre 2019,

SUR proposition du Préfet, Secrétaire Général, Préfet délégué pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 69-2017-07-27-016 du 27 juillet 2017 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2020, les électrices et électeurs de la commune de Francheville seront répartis en 12 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

N° et siège du bureau	Répartition des électeurs de la commune
<p>Bureau n° 1 – Centralisateur</p> <p>Hôtel de Ville 1 rue du Robert</p>	<p>Place du Bourg, Rue des Cèdres, Chemin de la Chardonnière, Montée du Colombier, Rue de la Cure, Chemin des Ecoliers, Allée des Ecureuils, Rue de l'Eglise, Montée de la Garde (du 25 au 99 et du 36 au 98), Chemin du Gareizin, Rue des Grandes Bruyères, Grande Rue (du 65 au 115 et du 68 au 120), Place de l'Hôtel de Ville, allée Jacques Prévert, Place Jacques Prévert, Chemin de Montlivet, Chemin des Pins, Impasse des Pins, Rue du Robert, Montée des Roches, Chemin des Violettes, Hameau des Violettes.</p>
<p>Bureau n° 2</p> <p>Salle de l'Elan 1 Bis rue du Robert</p>	<p>Rue des Amandiers, Impasse du Beau site, Chemin de Belvédère, Place du Belvédère, Route du Bruissin, Allée des Camélias, Square des Campanules, Impasse des Capucines, Impasse du Domaine du Loup, Rue des Eglantines, Allée des Grives, Chemin du Loup, Impasse du Louveteau, Chemin des Mouilles, Place des Pensées, Allée du Pré Vert, Square des Pervenches, Allée des Terres du Bruissin.</p>
<p>Bureau n°3</p> <p>Gymnase de l'école du bourg 18 rue du Robert</p>	<p>Rue du Bochu (du 0 au 18z et du 1 au 19z), Chemin des Cailloux, Impasse des Cailloux, Rue de la Doulline, Square des Floralies, Montée de la Garde (du 0 au 34z et du 1 au 23z), Rue de la Mairie, Rue Nouvelle, allée de la Pie Verte, Impasse des Petits Brotteaux, Place du Repos, Rue Ruelle Mulet, Allée des Sorbiers, Chemin du Toursom.</p>
<p>Bureau n°4</p> <p>Ancienne Mairie Place de l'Ancienne Mairie</p>	<p>Rue des Acacias, Rue des Alouettes, Allée des Arpinières, Rue des Arpinières, Rue des Bleuets, rue du Bochu (du 20 au 98 et du 21 au 99), Rue des Cerisiers, Impasse des Chaux, Rue des Chaux, Rue du Félin, Impasse de Fleurville, Rue des Frênes, allée des Hauts du Bochu, Rue des Jonquilles, Rue des Lilas, Allée des Mésanges, Chemin des Nières, Chemin des Noisettes, Rue des Pinsons, Rue des Primevères, Rue des Vignes.</p>
<p>Bureau n°5</p> <p>Fort du Bruissin Chemin du Château d'eau</p>	<p>Allée de Beauversant, Chemin du Bocage, Allée des Bois du Bruissin, Chemin du Château d'eau, rue des Chataigniers, Chemin des Coquilles, Clos des Coquilles, Allée des Erables, Chemin du Findez, Chemin du Fort, Allée du Gamay, Chemin du Grand Moulin, Chemin de la Levée, Impasse des Malettes, Chemin du Nord, Route du Pont de Chêne, Chemin des Roses, Chemin des Sorderattes, Chemin de la Source, Impasse des Thuyas.</p>
<p>Bureau n°6</p> <p>Groupe Scolaire du Châter Salle Polyvalente 1 Allée de l'Aubier</p>	<p>Allée de l'Aubier, Passage de l'Aubier, Montée des Archers, Chemin de Chantegrillet (du 1 au 7z (n° impairs), Avenue du Châter (du 37 au 99 et du 70 au 98), Place du Châter, Rue des Ecoles, Allée des Ecrins, Place de l'Europe, Route de la Gare, Impasse de la Grande Cour, Allée de la Grange Brûlée, Grande rue (du 15 au 63z et du 36 ou 66z), Allée du Jardin des Hespérides, Rue de la Poste, Allée du Puit Fleuri, Chemin de Ronde, Square de Steinheim, Montée de Verdun, Square de Verdun, Impasse du Vieux Château, Rue du Vieux Château, rue du Vieux Pont</p>

<p>Bureau n°7</p> <p>Centre Social Michel PACHE 1 rue du Temps des Cerises</p>	<p>Allée de la Cerisaie, Chemin de Chantegrillet (du 0 au 98 et du 9 au 99), Allée des Fauvettes, rue des Fougères, Allée du Jardin des Colombes, Chemin des Rases</p>
<p>Bureau n° 8</p> <p>Gymnase Jean Boistard 3 rue du Temps des Cerises</p>	<p>Allée des Airelles, Impasse des Bruyères, Les allées du Couchant, Rue du Temps des Cerises, Chemin de la Chauderaie, Allée des Cigales, Grande Rue (du 0 au 34z et du 1 au 13z), Allée des Griottes, Rue des Muriers, Allée de l'Ormoise, Impasse des Platanes, Chemin de Petite Champagne, Chemin des Tours.</p>
<p>Bureau n°9</p> <p>Salle Claude VACHERON 64 Avenue du Châter</p>	<p>Chemin de Bellevue, Impasse des Castors, Chemin de Cachenoix (du 0 au 20z et du 1 au 15z), Chemin de Chalon, Avenue du Châter (du 29 au 35z et du 46 au 68z), Impasse des Grandes Terres, Chemin des Hermières (du 0 au 42z et du 1 au 45z), Passage des Hermières, Allée des Jardins de Francheville.</p>
<p>Bureau n° 10</p> <p>Gymnase Jean Boistard 3 rue du Temps des Cerises</p>	<p>Chemin de Bellissen, Avenue du Châter (du 0 au 44z et du 1 au 27z), Chemin des Cytises, Rue de la Garenne, Impasse des Glycines, Chemin des Hermières (du 47 au 99 et du 44 au 98), Chemin des Ifs, Rue Joliot Curie, Allée des Lièvres, Allée des Mirabelles, Allée des Myosotis, Allée des Saules.</p>
<p>Bureau n°11</p> <p>Maison de Quartier de Bel-Air - Salle Léo Ferré 2 rue de la Chapelle de Bel-Air</p>	<p>Chemin des Aubépines (du 0 au 10z et du 1 au 17z), Rue des Balmes, Chemin du Bois, Chemin de Cachenoix (du 17 au 99 et du 22 au 98), Rue de la Chapelle de Bel-Air, Allée des Charmilles, Allée des Chênes, Place Loano, Allée des Marronniers, Chemin de la Poterie, Allée des Rossignols, Allée des Sapins, Avenue de la Table de Pierre (du 0 au 22z et du 1 au 29z), Allée des Tilleuls, Chemin du Torey (du 1 au 99 (n° impairs) Allée des Tulipiers.</p>
<p>Bureau n°12</p> <p>Gymnase de l'école de Bel-Air Place Loano - Chemin des Aubépines</p>	<p>Chemin des Aubépines (du 12 au 98 et du 19 au 99), Impasse de Chantemerle, Rue de l'Est, Allée de l'Expansion, allée des Genêts, Chemin de Maillabert, Impasse de Maillabert, Chemin de la Patelière, Voie Romaine, Avenue de la Table de Pierre (du 24 au 98 et du 31 au 99), Chemin du Torey (du 0 au 98 (n°pairs), Chemin des Villa</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Francheville est le bureau de vote n° 1 situé à l'Hôtel de Ville de Francheville, 1 rue du Robert.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : Le Préfet, Secrétaire Général, Préfet délégué pour l'égalité des chances et le maire de Francheville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Francheville et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le

Le Préfet,

~~Le préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances~~

Emmanuel AUBRY